»inside«

»inside« est le bulletin d'information officiel d'**Hotel & Gastro *formation* Suisse.** Il vous informe régulièrement sur l'actualité des révisions des métiers et des projets de développement professionnel dans l'hôtellerie-restauration.

Examen professionnel diététique

L'»inside« 2/2019 consacré à l'examen professionnel diététique dresse un état des lieux de la nouvelle formation professionnelle supérieure qui sera créée dans le domaine des formes d'alimentation (anciennement cuisinière/cuisinier en diététique CFC).

Le premier examen professionnel se tiendra à l'automne 2022. En l'état actuel des travaux, trois modules sont proposés conformément au nouveau règlement d'examen de cuisinière/cuisinier en diététique avec brevet fédéral. Une fois ces trois modules conclus avec succès ou reconnus à titre d'équivalence par les organisations responsables, le candidat est admis à l'examen professionnel. Le groupe de pilotage vise une approbation du règlement d'examen et des instructions d'ici au 29 février 2020.

Les compétences opérationnelles, en particulier les attestations de compétences des modules, seront élaborées par le groupe de travail national et elles seront mises à la disposition des écoles prestataires. Les écoles doivent ensuite établir elles-mêmes les curriculums des modules et les faire certifier par les organisations responsables. À l'automne 2019, un système de certification sera testé pour les écoles en coopération avec le SEFRI. Tous les prestataires intéressés ont la possibilité de présenter une offre.

Le premier examen professionnel est prévu à l'automne 2022 au vu du système de certification visé. Le démarrage des premiers cours préparatoires aura lieu à l'automne 2021.

L'apprentissage complémentaire de cuisinière/cuisinier en diététique CFC commencera pour la dernière fois en août 2020. L'ordonnance de formation relative à la formation professionnelle initiale sera abrogée à compter du 1er janvier 2021; il y aura une période transitoire jusqu'au 31 décembre 2023 pour la répétition de la procédure de qualification (courrier du SEFRI ci-joint).

Groupe de travail complet Réforme du métier diététique

- Marco Furrer, Représentant Pratique
- Marco Jegerlehner, Représentant Pratique
- Ruedi Kägi, Représentant Pratique
- Stéphane Manz, Représentant Pratique
- Marcel Merlo, Représentant aspects scolaires
- Christoph Schär, Représentant Pratique
- Martin Stein, Représentant Pratique
- Theres Gotsch-Hinden, Conseil
- Thomas Hasler, Conseil
- Peter Meier, Conseil
- Fredi Schneider, Suivi pédagogique
- Martin Schönbächler, Direction du projet
- Nina Theus, Directrice adj. du projet

Groupe de pilotage

- Monika Weder, CURAVIVA Suisse
- Jürg Winkler, H+ Die Spitäler der Schweiz
- Max Züst, Hotel & Gastro *formation* Suisse

Révision Cuisinière/cuisinier CFC et Employé(e) de cuisine AFP

Dans le cadre de la révision du métier de CUISINIER, la formation doit être davantage axée sur la pratique. Ceci a des conséquences aussi sur la procédure de qualification (PQ). La nouveauté est que la partie scolaire (connaissance de la branche) de la PQ ne fait plus l'objet d'un examen écrit car la note d'expérience a déjà été relevée à l'écrit pendant six semestres. Un entretien professionnel oral peut être réalisé au moyen du portfolio électronique.

Le développement du portfolio demande du temps. De plus, un concept-cadre didactique est nécessaire pour sa mise en œuvre. Pour que tout soit réalisé d'un seul tenant, la PQ doit elle aussi être définie avant la consultation. C'est pourquoi l'entrée en vigueur de l'ordonnance révisée est prévue pour le 1er janvier 2022, soit un an après la date prévue.

Pour de plus amples informations, consulter l'»inside« Révision CUISINIER 2022 3/2019.

Agenda

- Jusqu'au 31.12.2019: Règlement d'examen et instructions pour l'examen professionnel cuisinière/cuisinier en diététique et choix la commission AQ
- D'ici au 29.02.2020 adoption du règlement d'examen pour l'examen professionnel cuisinière/cuisinier en diététique par le SEFRI
- D'ici au 01.08.2020 définition de la réglementation transitoire
- Août 2020 Dernier début d'apprentissage cuisinière/cuisinier en diététique CFC
- 01.01.2021 Promulgation du règlement d'examen
- Automne 2021 Démarrage des premiers cours préparatoires
- Automne 2022 Tenue des premiers examens professionnels

Contact

Hotel & Gastro *formation* Suisse
Martin Schönbächler
info@hotelgastro.ch
Téléphone: +41 41 392 77 40

Destinataires

»inside« 2/2019, consacré à l'examen professionnel diététique, est envoyé par mail en trois langues (d/f/i) aux destinataires suivants:

- Membres des organisations responsables ainsi que leurs sections et associations professionnelles
- 21 organisations décentralisées d'Hotel & Gastro formation Suisse
- Partenaires associés, SEFRI et cantons
- Écoles professionnelles et institutions proposant des préparations dans le domaine de la diététique

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

**Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**
Formation professionnelle et continue

CH-3003 Berne, SEFRI/BWB/huy

Aux
- offices cantonaux responsables de la formation professionnelle
- organisations du monde du travail
- autres milieux intéressés

Référence : 79004
n/ref : huy
Berne, le 16 avril 2019

Information: ordonnance sur la formation professionnelle initiale de cuisinière/cuisinier en diététique CFC

Madame, Monsieur,

L'actuelle ordonnance sur la formation professionnelle initiale de cuisinière/cuisinier en diététique CFC est en vigueur depuis 2007. La particularité de cette profession est la durée de la formation d'une année combinée avec la profession de cuisinière/cuisinier CFC. L'article 2, *durée*, de l'ordonnance mentionne :
[1] *La formation professionnelle initiale dure 4 années; les trois premières années correspondent à la formation professionnelle initiale de cuisinière/cuisinier.*
[2] *Seules les personnes titulaires d'un certificat fédéral de capacité de cuisinière/cuisinier sont admises en quatrième année de formation.*

La condition d'admission prévue à l'alinéa 2 n'est pas conforme à l'article 15 alinéa 3 de loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr, RS *412.10*), qui prévoit que la formation professionnelle initiale fait suite à l'école obligatoire ou à une qualification équivalente.

Compte tenu de ce qui précède, le SEFRI et les organisations responsables du monde du travail Hotel & Gastro Union (HGU) et Hotel & Gastro *formation* Suisse (HGf) ont convenu d'abroger cette ordonnance de formation.

Pour satisfaire la demande de professionnels qualifiés dans le domaine de la diététique, HGf, CURAVIVA Suisse et H+ Les Hôpitaux de Suisse travaillent actuellement, en collaboration avec le SEFRI, à l'élaboration d'un projet de règlement d'examen professionnel (brevet) dans le domaine de la cuisine diététique.

Renseignements:
Florian Berset
florian.berset@sbfi.admin.ch
Tel. +41 58 463 75 22

Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI
Rémy Hübschi
Einsteinstrasse 2, 3003 Berne
www.sefri.admin.ch

Echéancier et période transitoire

La mise en œuvre de cette nouvelle formation professionnelle supérieure est prévue pour 2020 et les premiers examens professionnels seront organisés au plus tard en 2021. Ainsi, l'ordonnance de formation de cuisinière/cuisinier en diététique CFC sera abrogée au 1er janvier 2021, avec une période transitoire pour la répétition de la procédure de qualification jusqu'au 31 décembre 2023. Dès lors, **les derniers contrats d'apprentissage pourront être validés par les cantons au plus tard jusqu'à la rentrée scolaire d'août 2020**.

Nous vous remercions de prendre note de ce qui précède et restons à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Rémy Hübschi
Vice-directeur, chef de la Division Formation professionnelle et continue

Copies:
- Hotel & Gastro Union, Postfach 4870, 6002 Lucerne
- Hotel & Gastro *formation* Schweiz, Eichistrasse 20, Postfach 362, 6353 Weggis